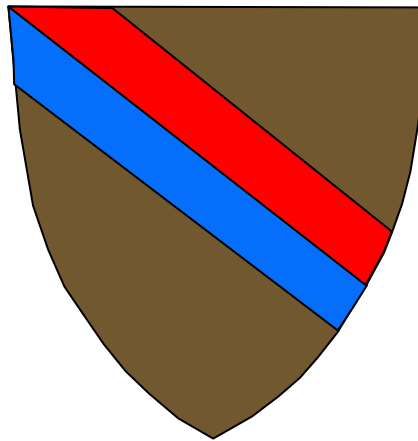


MAIRIE de GAILLARD

Cours de la République - B.P. 36 - 74240 GAILLARD

Téléphone : 04.50.39.76.30 - Fax : 04.50.39.71.80



R. A. A.
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2010
Janvier à Mars

S O M M A I R E

*

*

*

Délibérations du Conseil municipal

Arrêtés municipaux

Décisions du Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	Date	OBJET de la DELIBERATION	N° DE PAGE
2010.237	01/02/10	Indemnités du Receveur Municipal pour l'année 2009	8
2010.238	01/02/10	Modification du tableau des effectifs, Service Animation	8
2010.239	01/02/10	Restructuration et extension de la Mairie, avenants aux marchés de travaux, lots n° 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 15, 18	8
2010.240	01/02/10	Création d'un terrain de football en gazon synthétique au lieu et place d'un terrain stabilisé, avenant n°1 (+ 1,03 %) au marché de travaux conclu avec l'entreprise SAS BERLIOZ	8
2010.241	01/02/10	Acceptation d'un legs	8
2010.242	01/02/10	Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2010, Budget Principal	8
2010.243	01/02/10	Fonds d'Aide aux Jeunes, renouvellement de la convention	9
2010.244	01/02/10	Garderisettes, avenant à la convention de réservation de places	9
2010.245	01/02/10	Approbation du dossier FISAC communal	9
2010.246	01/02/10	Démoustication, intégration du périmètre, adhésion à l'EID	9
2010.247	01/02/10	Programme Local de l'Habitat 2004/2008, aide à la promotion du logement locatif aidé Programme GARDERISSETTES, signature d'une convention entre Annemasse Agglo, la Commune et la SIGEM	9
2010.248	01/03/10	SIGEM, Choix d'un nouvel actionnaire en lieu et place de BAYER SANTE FAMILIALE, convention du 3 octobre 1962	9
2010.249	01/03/10	SIGEM, Inscription de 500 000 € au Budget Primitif 2010	10
2010.250	29/03/10	Compte Administratif 2009, Budget principal Commune de Gaillard et budget annexe Espace Louis Simon (ELS)	10
2010.251	29/03/10	Approbation du compte de gestion 2009 – budget principal Commune de Gaillard et budget annexe Espace Louis Simon	10
2010.252	29/03/10	Affectation des résultats budgétaires 2009	10
2010.253	29/03/10	Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales	11
2010.254	29/03/10	Budget primitif 2010, Budget principal, Budget annexe ELS	11
2010.255	29/03/10	Subventions versées par la Commune de Gaillard, Exercice 2010	11
2010.256	29/03/10	Subventions et conventions d'objectifs avec certaines associations	13
2010.257	29/03/10	Subvention 2010 au CCAS de Gaillard	13
2010.258	29/03/10	Subvention 2010 au budget annexe Espace Louis Simon de Gaillard	13
2010.259	29/03/10	Avenant au contrat de concession GRDF	13
2010.260	29/03/10	Protocole d'accord, valant permission de voirie, engagement de cession foncière	14
2010.261	29/03/10	Classement dans le domaine public routier communal de la rue des Rainettes	14
2010.262	29/03/10	Construction d'un Centre Horticole et ses abords Lot n° 1 – Terrassements, VRD, avenant au marché de travaux	14
2010.263	29/03/10	Cession d'une parcelle de terre à la SCI la Bachère	14
2010.264	29/03/10	Convention 2010 avec une structure d'insertion par l'activité économique, structure porteuse de chantiers et ateliers d'insertion	14
2010.265	29/03/10	Demandes de dérogations scolaires, modification de la charte intercommunale	14
2010.266	29/03/10	Gratification stagiaires (annulée)	15
2010.267	29/03/10	Modification du tableau des effectifs, Service Action Sociale, Rédacteur	15
2010.268	29/03/10	Gratification stagiaires	15

ARRETES MUNICIPAUX

N°	Date	OBJET de L'ARRETE MUNICIPAL	N° DE PAGE
2010 R 01	07/01/10	Intempéries annulation matchs de football	16
2010 R 02	11/01/10	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, 1ère Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74	16
2010 R 03	11/01/10	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, 1ère Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74	16
2010 R 04	11/01/10	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association des Parents d'Elèves VOIRONS BOSSONNETS	16
2010 R 05	11/01/10	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association des Parents d'Elèves VOIRONS BOSSONNETS	17
2010 R 06	11/01/10	Intempéries annulation matchs et entraînements de football	17
2010 R 07	13/01/10	Occupation du Domaine Public Communal, parking Nord de l'Espace Louis SIMON	17
2010 R 08	14/01/10	Intempéries annulation matchs et entraînements de football	17
2010 R 09	15/01/10	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association Société d'Education Populaire	17
2010 R 10	15/01/10	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association Société d'Education Populaire	18
2010 R 11	19/01/10	Réglementation de la Circulation Cours de la République	18
2010 R 12	21/01/10	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, GIS 74	18
2010 R 13	22/01/10	Réglementation du Stationnement rue des Vignes	18
2010 R 14	22/01/10	Réglementation du Stationnement rue du 18 Août	18
2010 R 15	22/01/10	Réglementation du Stationnement rue du 18 Août	18
2010 R 16	22/01/10	Réglementation du Stationnement rue du 18 Août	19
2010 R 17	16/02/10	Intempéries annulation matchs et entraînements de Football	19
2010 R 18	16/02/10	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Gaillard Action	19
2010 R 19	22/02/10	Réglementation du stationnement, parking des Terreaux, allée de la Bédière	19
2010 R 20	25/02/10	Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Genève	19
2010 R 21	01/03/10	Réglementation du stationnement et de la circulation, rue de la Poste, rue de Moëllesullaz, place du Marché	20
2010 R 22	01/03/10	Occupation du Domaine Public Communal	20
2010 U 23	02/03/10	Accord PC N° PC07413309A0010 Monsieur FROSSARD Jean-Louis	20
2010 R 24	03/03/10	Réglementation de la circulation : rue du Châtelet, rue de la Libération, Cours de la République	20
2010 R 25	12/03/10	Permis de détention chien de la 2ème Catégorie GOYON	20
2010 R 26	08/03/10	Permis de détention chien de la 2ème Catégorie LIENARD	21
2010 R 27	12/03/10	Permis de détention chien de la 2ème Catégorie DELATTRE	21
2010 R 28	12/03/10	Permis de détention chien de la 2ème Catégorie BUFFLIER	21
2010 R 29	15/03/10	Interdiction d'utilisation des cages amovibles	21
2010 R 30	16/03/10	Réglementation de la Circulation rue de la Paix	21
2010 R 31	16/03/10	Réglementation du Stationnement et de la Circulation rue du Môle	21
2010 R 32	18/03/10	Permis de détention chien de la 2ème Catégorie BETTIOL	22
2010 R 33	18/03/10	Arrêté fixant La composition Et les modalités de fonctionnement de la Commission Communale de Gaillard pour l'accessibilité aux personnes handicapées Des Etablissements Recevant Du Public	22
2010 R 34	18/03/10	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Ring Olympique de Gaillard	22
2010 R 35	18/03/10	Réglementation du stationnement rue des Vignes et rue du 18 Août	22
2010 R 36	25/03/10	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Espace	22

		Handicap	
2010 U 37	26/03/10	Accord PC N° N° PC07413309A0011 SCI LES JARDINS DE L'ARVE	23
2010 R 38	26/03/10	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Gaillard Echechs	23
2010 R 39	29/03/10	Réglementation de la circulation rue du Martinet	23
2010 R 40	29/03/10	Réglementation de la circulation rue du Lieutenant Yvan Genot	23
2010 R 41	29/03/10	Réglementation du stationnement Place de la Liberté	23
2010 R 42	30/03/10	Réglementation de la circulation rue de l'Industrie	23
2010 U 43	30/03/10	Retrait permis de construire n° 07413308A0005	24
2010 U 44	30/03/10	Retrait permis de construire n° 07413307A0026	24
2010 R 45	31/03/10	Arrêté d'ouverture au public, Stade de football, terrain synthétique	24

DECISIONS DU MAIRE

Prises par délégation du Conseil Municipal

N°	Date	OBJET de LA DECISION MUNICIPALE	N° DE PAGE
10.01	05/01/10	NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 25 rue Lieutenant Y. Genot Mme ROUSSILLON BIANCO Colette	25
10.02	07/01/10	Fourniture de terreau pour la production florale 2010, choix de l'entreprise	25
10.03	08/01/10	Espace Louis Simon, modification des tarifs	26
10.04	12/01/10	Annulation-Vente du véhicule RENAULT «CTTE - Fourgon» N° 428 SW 74	26
10.05	13/01/10	CAFOR prêt de véhicule, Coupe de France futsal	26
10.06	15/01/10	NON PREEMPTION APPARTEMENTS « Helvétia Park », 21 rue du Lieutenant Genot « Les Feux Follets », 18 rue de la Paix, 2 bis rue de Souville, Consorts CHARRIERE Alain	27
10.07	15/01/10	NON PREEMPTION MAISON, 4 rue Marcel Mieusset, Melle AVRARD Francisca, Mr GERARD Stéphane	27
10.08	15/01/10	NON PREEMPTION APPARTEMENT, « Helvétia Park », rue du Lieutenant Genot, Consorts CALIGARA	27
10.09	15/01/10	Association « La Coccinelle de Haute-Savoie », mise à disposition de locaux municipaux	27
10.10	20/01/10	Signature d'une convention avec My Suite Hôtel - Gaillard	28
10.11	21/01/10	Tarifs séjour de jeunes : neige à Abondance du 22 au 26 février 2010	28
10.12	21/01/10	Tarifs séjour enfant: neige à Abondance du 22 au 26 février 2010	28
10.13	21/01/10	Tarifs mini stage de jeunes : « Sauvetage » du 23 au 25 février 2010	28
10.14	04/02/10	TARIF de la soirée vénitienne du samedi 6 mars 2010, Espace Louis Simon	28
10.15	04/02/10	NON PREEMPTION MAISON + TERRAINS, 79 rue de Bas-Vernaz, Consorts BURNAT	28
10.16	07/04/10	Création régie de recettes, guichet unique	29
10.17	23/02/10	Suppression régie de recettes loyers SIGEM	29
10.18	19/02/10	Location maintenance de photocopieurs pour les services communaux et les écoles (MAPA 09-22) – Signature d'un avenant n°1 portant rajout d'un finisseur agrafeur sur un appareil	29
10.19	19/02/10	Fourniture produits et petits matériels d'entretien ménagers des locaux de la Commune – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 09-36)	30
10.20	23/02/10	NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 25 rue du Lieutenant Genot, Consorts PERROTTON	30
10.21	23/02/10	NON PREEMPTION MAISON 11 rue Robert Desbiolles, Consorts CLERC-DEMOLIS	30
10.22	23/02/10	NON PREEMPTION MAISON 29 rue du Lieutenant Genot, Consorts BALAVOINE	30
10.23	23/02/10	NON PREEMPTION MAISON 21 cours de la République, Madame CART Christine	30
10.24	24/02/10	Aménagement de la rue du 18 Août, mission de maîtrise d'œuvre, choix du maître d'œuvre	31
10.25	24/02/10	Aménagement de la rue des Jardins, mise en sécurité, mission de maîtrise d'œuvre, choix du maître d'œuvre	31
10.26	25/02/10	Tarifs restaurant des Hutins, modification de la décision n°09.136	31
10.27	02/03/10	Assistance à la passation des marchés publics d'assurance (MAPA 10-03) – Signature d'un marché à procédure adaptée	31
10.28	04/03/10	NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 19 rue Lieutenant Y. Genot M. LOCATELLI Jean-Marc	32
10.29	08/03/10	Tarifs séjour enfant: Contes et Mystères, du 12 au 16 Avril 2010	32
10.30	08/03/10	Tarifs séjour enfant: La vie de Château du 19 au 23 Avril 2010	32
10.31	08/03/10	Tarifs séjour jeunes: Séjour Paris du 19 au 23 Avril 2010	32

10.32	12/03/10	Amicourse Cercle Courses Loisirs, prêt de véhicule, courses à pied « Trail du Salève » et « Crêtes du Salève »	32
10.33	22/03/10	Révision des tarifs municipaux 2010	32
10.34	30/03/10	Marché de Fourniture de produits et petits matériels d'entretien ménagers des locaux de la Commune (lot n°1, MAPA n° 09-36) - signature d'un avenant n°1 portant changement de dénomination sociale du titulaire du marché suite à cession du marché	33
10.35	30/03/10	Marché de fourniture de vêtements et chaussures de travail, vêtements spéciaux et accessoires de l'habillement de travail pour le service restauration, entretien des locaux, ATSEM etc...(MAPA n°07-043, lot n°2) - signature d'un avenant n°1 portant changement de dénomination sociale du titulaire du marché suite à cession du marché	33

DELIBERATIONS

➤ **2010.237 du 1^{er} février 2010**

Indemnités du Receveur Municipal pour l'année 2009

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes MEROUANI, PIERRE, BILLARD et MM. PAULINO et PIGUET)

DECIDE d'attribuer -pour l'année 2009- une indemnité de : **1 733,45 €** au prorata du temps de présence des deux receveurs municipaux qui se sont succédé en 2009, ... respectivement à **Monsieur BRAULT** et à **Monsieur LANFANT**

...

➤ **2010.238 du 1^{er} février 2010**

Modification du tableau des effectifs, Service Animation

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ADOPTE la proposition concernant la suppression d'emploi et la création d'emploi,

MODIFIE le tableau des effectifs, en conséquence.

...

➤ **2010.239 du 1^{er} février 2010**

Restructuration et extension de la Mairie, avenants aux marchés de travaux, lots n° 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 15, 18

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 23 voix pour et 5 abstentions (Mmes GAVARD-RIGAT, VEYRAT, MM. GOY, COPADO et PATRIS)

AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants, en augmentation des marchés initiaux,

...

➤ **2010.240 du 1^{er} février 2010**

Création d'un terrain de football en gazon synthétique au lieu et place d'un terrain stabilisé, avenant n°1 (+ 1,03 %) au marché de travaux conclu avec l'entreprise SAS BERLIOZ

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer un avenant n° 1 d'un montant de 9.646,95 € HT, soit: 11.537,75 € TTC en augmentation au marché initial de travaux passé avec l'Entreprise SAS BERLIOZ de CHAMBERY, pour les travaux de création d'un terrain de football en gazon synthétique au lieu et place d'un terrain stabilisé portant ainsi le montant total du marché à 328.707,35 € HT, soit: 393.133,98 € TTC.

...

➤ **2010.241 du 1^{er} février 2010**

Acceptation d'un legs

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ACCEPTE ce legs de 15 244,90 € qui sera reversé à égalité aux œuvres sociales et à la bibliothèque municipale.

...

➤ **2010.242 du 1^{er} février 2010**

Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2010, Budget Principal

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal, avant le vote du budget primitif 2010, les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 2 261 134,00 €

...

➤ **2010.243 du 1^{er} février 2010**

Fonds d'Aide aux Jeunes, renouvellement de la convention

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention pour le Fonds d'Aide aux Jeunes.

...

➤ **2010.244 du 1^{er} février 2010**

Garderisettes, avenant à la convention de réservation de places

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer un avenant à la convention de réservation de places GARDERISSETTES.

...

➤ **2010.245 du 1^{er} février 2010**

Approbation du dossier FISAC communal

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 26 voix pour et une abstention (Mme HADJAS)

DECIDE d'approuver le projet et les actions du programme FISAC de la commune ;

AUTORISE madame le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds d'intervention et de sauvegarde de l'artisanat et du commerce;

...

➤ **2010.246 du 1^{er} février 2010**

Démoustication, intégration du périmètre, adhésion à l'EID

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de solliciter auprès du Préfet l'intégration de la commune dans le périmètre de démoustication

DECIDE de verser annuellement une contribution à l'EID en fonction de l'occurrence des traitements.

...

➤ **2010.247 du 1^{er} février 2010**

Programme Local de l'Habitat 2004/2008, aide à la promotion du logement locatif aidé Programme GARDERISSETTES, signature d'une convention entre Annemasse Agglo, la Commune et la SIGEM

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer une convention financière entre Annemasse Agglo, la Commune et la SIGEM dans le cadre du programme local de l'Habitat 2004/2008, aide à la promotion du logement locatif aidé, programme « Les Garderisettes ».

...

➤ **2010.248 du 1^{er} mars 2010**

SIGEM, Choix d'un nouvel actionnaire en lieu et place de BAYER SANTE FAMILIALE, convention du 3 octobre 1962

Le Conseil Municipal ayant été préalablement informé des deux propositions ci-dessus présentées, après un long débat, **ouï l'exposé du Maire, et, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, soient 21 Voix Pour** (à la suite du départ des listes d'opposition de la salle avant le vote),

DECIDE de retenir la proposition de partenariat émanant de Haute-Savoie Habitat, le choix s'étant fait sur les raisons suivantes :

- Présidence assurée par un élu de la Mairie
- Majorité conservée par la Mairie

DEMANDE à la Société BAYER SANTE FAMILIALE de céder ses actions à Haute-Savoie Habitat ;

...

➤ **2010.249 du 1^{er} mars 2010**

SIGEM, Inscription de 500 000 € au Budget Primitif 2010

Le Conseil Municipal ayant été préalablement informé, après un long débat, **oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, soient 21 Voix Pour** (à la suite du départ des listes d'opposition de la salle avant le vote),

PROPOSE d'inscrire au Budget Primitif, en autofinancement, la somme de 500 000.00 € pour augmenter le capital de la SIGEM et permettre le financement du Plan Stratégique de Patrimoine, crédits qui seront votés le 29 mars prochain lors de la présentation du Budget 2010.

...

➤ **2010.250 du 29 mars 2010**

Compte Administratif 2009, Budget principal Commune de Gaillard et budget annexe Espace Louis Simon (ELS)

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 21 voix pour et 8 abstentions (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, PATRIS, BILLARD, PIGUET, PIERRE),

APPROUVE le Compte Administratif 2009 pour le Budget Principal.

Par 21 voix pour, 2 voix contre (Mme BILLARD, M. PIGUET) et 6 abstentions (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, PATRIS, PIERRE)

APPROUVE le Compte Administratif du Budget annexe de l'Espace Louis Simon.

...

➤ **2010.251 du 29 mars 2010**

Approbation du compte de gestion 2009 – budget principal Commune de Gaillard et budget annexe Espace Louis Simon

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et, après en avoir délibéré

Par 21 voix pour, 2 voix contre (Mme BILLARD, M. PIGUET) et 6 abstentions (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, PATRIS, PIERRE)

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part ;

...

➤ **2010.252 du 29 mars 2010**

Affectation des résultats budgétaires 2009

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 21 voix pour, 2 voix contre (Mme BILLARD, M. PIGUET) et 6 abstentions (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, PATRIS, PIERRE),

DECIDE d'affecter au budget principal 1 352 358,80 € au compte 1068 (recette d'investissement) et 1 984 490,73 € au compte 002 (« résultat de fonctionnement reporté » recette de fonctionnement),

par 21 voix pour, 2 voix contre (Mme BILLARD, M. PIGUET) et 6 abstentions (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, PATRIS, PIERRE),

DECIDE d'affecter 3 523,92 € au compte 002 (« résultat reporté ») en dépenses de la section d'exploitation du budget annexe 2010 de l'Espace Louis Simon.

...

ECOLE PRIVEE SAINT FRANCOIS	6 633,00		
ENS. SCOLAIRE SAINT VINCENT	2 380,00		
ASSOC.PARENTS ELEVES SALEVE	1 100,00		
COOP.SCOL.MATERN.BOSSONNETS	5 005,00		
CENTRE INFORM.CULTUR.FAMILIAL	7 622,45		
ECOLE DES VOIRONS	2 000,00		
LYCEE DES 3 VALLEES	230,00		
MAISON FAMILIALE RURALE MARGENCEL	230,00		
CHOEUR ET ORGUES ASSOC.	4 500,00		
ECOLE DE MUSIQUE	55 735,00	Culture	
ECOLE DE MUSIQUE	3 472,00		
ECOLE DE MUSIQUE	4 500,00		
ECOLE DE MUSIQUE	1 400,00		
HARMONIE MUNICIPALE	45 000,00		
CENTRE INFORM.CULTUR.FAMILIAL	41 000,00		
LA CHANSON DE GAILLARD	2 500,00		
PAGES OUVERTES ASSOC.	350,00		
PASSAGE	2 600,00		
LA PALETTE	1 000,00		
BILLARD-CLUB	1 900,00		
GAILLARD ECHECS ASS.	1 000,00		
ASS. ACCUEIL DES FAMILLES DES DETENUS	200,00		
AMICALE SAPEURS POMPIERS	2 250,00		
GROUPE SPELEOLOGIQUE	1 100,00		
ASSOCIATION DU MARCHÉ DE GAILLARD	1 000,00	Loisirs Autres	
SECTION ANCIENS COMBATTANTS	2 000,00		
ASSOC.CANT.A.C.P.G.ANNEMASSE	200,00		
FOYER SAVOYARD DE PARIS	100,00		
J'AIME GAILLARD	5 000,00		
CLUB DES HUTINS	3 500,00		
CENTRE SOCIOCULTUREL AU 7	62 000,00		
PREVENTION ROUTIERE	200,00		
ASS. AIDE A DOMICILE - ASSAD	21 746,00		
CONSEIL GENERAL HTE-SAVOIE	1 800,00		
FOL 74 FONCTIONNEMENT	100,00		
AMICALE DU PERSONNEL	1 500,00		
ASSOCIATION DES MAIRES DE VENDEE (subv solidarité tempête)	2 000,00		
Divers	9 955,57		
ASPG PING ASSOC.	3 100,00		
RING OLYMPIQUE	28 000,00		
ASSOC SPORT ET SANTE GYMN GAILLARD	750,00		
HIEP KHI VO DAO ASSOCIATION	1 350,00		
JUDO JU JITSU CLUB ASS	17 000,00	Sports	
AMICOURSE ASSOC.	1 800,00		
ASSOCIATION EVIAN THONON GAILLARD FOOTBALL CLUB	95 000,00		
CLUB ATHLETIQUE DE FOOTBALL ORIGINAL	2 000,00		
VELO CLUB D'ANNEMASSE	1 800,00		
CHEQUES SPORT	6 500,00		
Total subventions à verser en 2010	531 443,00		

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme BILLARD, M. PIGUET), adopte l'ensemble des subventions proposées ci-dessus, sauf pour les situations suivantes :

M. PAULINO s'abstient pour la subvention au Sou des Ecoles ;
M. VUICHARD quitte la salle lors du vote de la subvention à Chœur et Orgues ;
Mme ANCHISI quitte la salle lors du vote de la subvention à l'Harmonie Municipale ;
MM. BOSLAND et PAULINO quittent la salle lors du vote de la subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers ;
M. BOGET s'abstient lors du vote de la subvention à J'aime Gaillard ;
Mmes ANCHISI et PIGNY quittent la salle lors du vote de la subvention au Club des Hutins ;
Mme VEYRAT dit que la procuration de Mme GAVARD-RIGAT ne s'applique pas lors du vote de la subvention à l'Aide à Domicile, étant intéressée à la subvention.

Enfin, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de surseoir à l'attribution d'une subvention au Foyer Savoyard de Paris.

...

➤ **2010.256 du 29 mars 2010**

Subventions et conventions d'objectifs avec certaines associations

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme BILLARD, M. PIGUET),

AUTORISE Madame le Maire à conclure les conventions avec les associations suivantes :

- | | | |
|---|----------------------------|----------------------------------|
| - Au 7 | - Ecole de Musique | - Judo Ju Jitsu club de Gaillard |
| - Centre d'Information Culturel et Familial | - Harmonie Municipale | - Ring Olympique de Gaillard |
| | - Evian-Thonon-Gaillard FC | |

par 26 voix pour et 3 abstentions (Mme et MM. PAULINO, BILLARD, PIGUET),

AUTORISE Madame le Maire à conclure la convention avec l'association du Sou des Ecoles.

...

➤ **2010.257 du 29 mars 2010**

Subvention 2010 au CCAS de Gaillard

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 26 voix pour et 3 abstentions (Mmes et M. BILLARD, PIGUET, PIERRE),

DECIDE d'attribuer une subvention à hauteur de 101 705,16 € au Centre Communal d'Action Sociale de Gaillard.

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2010 de la Commune de Gaillard.

...

➤ **2010.258 du 29 mars 2010**

Subvention 2010 au budget annexe Espace Louis Simon de Gaillard

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention à hauteur de 20 523,92 € au budget annexe Espace Louis Simon de Gaillard.

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 657364 du budget primitif 2010 de la Commune de Gaillard.

...

➤ **2010.259 du 29 mars 2010**

Avenant au contrat de concession GRDF

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant avec GRDF, modifiant les prescriptions suivantes :

- L'article 11 du Cahier des Charges, avec la mise en place d'un nouveau droit de suite et les conditions de remboursement de tout ou partie de la participation financière du concédant,
- L'actualisation de l'annexe 2 relative aux règles de calcul du taux de rentabilité,
- Les prescriptions techniques de GRDF...

➤ **2010.260 du 29 mars 2010**

Protocole d'accord, valant permission de voirie, engagement de cession foncière

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à conclure un protocole d'accord avec la Société ATMB, valant permission de voirie et engagement de cession foncière, déterminant les différentes conditions dans lesquelles devront s'exercer l'aménagement, la maintenance et l'exploitation du cheminement piétonnier situé, d'une part, entre les immeubles "les Hutins Sud" et la rue de la Libération et, d'autre part, entre la rue de la Libération et la rue des Vignes.

AUTORISE Madame le Maire à acquérir l'assiette foncière du cheminement piétonnier d'une surface totale de 1 330 m², au prix fixé par les Services de France Domaine, soit 8 € le m², pour un total de 10 640.00 €.

...
➤ **2010.261 du 29 mars 2010**

Classement dans le domaine public routier communal de la rue des Rainettes

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à classer la voie dénommée "rue des Rainettes" d'une longueur de 260 m et d'une largeur de 6 m, dans le domaine public routier communal.

...
➤ **2010.262 du 29 mars 2010**

Construction d'un Centre Horticole et ses abords Lot n° 1 – Terrassements, VRD, avenant au marché de travaux

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant, en augmentation du marché initial passé avec l'entreprise S.A.T.P., pour le lot n° 1 – Terrassements VRD dans l'opération de construction d'un Centre Horticole et ses abords, pour un montant de 15 795.00 € HT, soit 18 890.82 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 106 115.69 € HT, soit 126 914.37 € TTC.

...
➤ **2010.263 du 29 mars 2010**

Cession d'une parcelle de terre à la SCI la Bachère

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à céder à la SCI La Bachère, une parcelle de terre cadastrée section B, n° 2061, d'une contenance de 5 à 70 ca, au prix estimé par les Services de France Domaine, soit 5 € le m² soit un total de 2 850.00 €.

...
➤ **2010.264 du 29 mars 2010**

Convention 2010 avec une structure d'insertion par l'activité économique, structure porteuse de chantiers et ateliers d'insertion

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 26 voix pour, 1 voix contre (Mme PIERRE) et 2 abstentions (Mme BILLARD, M. PIGUET)

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention par laquelle l'Etat s'engage à soutenir financièrement la structure dans la mise en œuvre de son projet le Jardin d'Insertion.

...
➤ **2010.265 du 29 mars 2010**

Demandes de dérogations scolaires, modification de la charte intercommunale

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ADOPTE le projet de charte pour les demandes de dérogations scolaires et les modifications qui s'ensuivent...

➤ **2010.266 du 29 mars 2010**
Gratification stagiaires (annulée)

Délibération annulée.

...

➤ **2010.267 du 29 mars 2010**
Modification du tableau des effectifs, Service Action Sociale, Rédacteur

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ADOpte les propositions ..., à savoir :

- La création d'un poste de Rédacteur Territorial au sein du Service Action Sociale ;
- La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe au sein du Service Action Sociale ;

MODIFIE le tableau des effectifs, en conséquence ;

...

➤ **2010.268 du 29 mars 2010**
Gratification stagiaires

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ADOpte la proposition exposée (adopter le principe d'une *rémunération, gratification* en fait selon les termes juridiques pour tout stagiaire accueilli dans la collectivité de Gaillard à compter du 1^{er} avril 2010, et ce **pour une durée égale ou supérieure à 3 mois consécutifs**).

...

...

ARRETES MUNICIPAUX

➤ **2010. R.01 du 7 janvier 2010**
Intempéries annulation matchs de football

CONSIDERANT que cette période d'intempéries ne permet pas une utilisation normale des terrains et peut causer une dégradation totale de ceux-ci.

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les matchs de football sur les terrains d'honneur et synthétique sont annulés pour le week-end du 9 et 10 janvier 2010 en raison des fortes chutes de neige et de l'état actuel des terrains.

...

➤ **2010. R.02 du 11 janvier 2010**
autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, 1ère Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur Jack AURAIX agissant pour le compte de l'association 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74 qui organise le 13 février 2010 et le 14 février 2010 de 8H00 à 23h00 lieu : Gymnase H. BELLIVIER 22, rue de l'Industrie 74240 Gaillard Une manifestation publique dénommée INDOOR 2x18,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur AURAIX Jack, Président de l'association 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2010. R.03 du 11 janvier 2010**
autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, 1ère Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur Jack AURAIX agissant pour le compte de l'association 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74 qui organise le 13 mars 2010 de 12H00 à 20h00 lieu : Gymnase H. BELLIVIER 22, rue de l'Industrie 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée concours Jeunes,

Considérant que la demande constitue la seconde de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur AURAIX Jack, Président de l'association 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2010. R.04 du 11 janvier 2010**
autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association des Parents d'Elèves VOIRONS BOSSONNETS

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Madame Corinne FILY agissant pour le compte de l'association Association des Parents d'Elèves VOIRONS BOSSONNETS qui organise le 06 février 2010 de 19h00 à 24h00 et le 07 février 2010 de 0h00 à 02h00 lieu Espace Louis Simon 10, rue du Châtelet 74240 GAILLARD une manifestation publique dénommée Repas dansant,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Corinne FILY, Présidente de l'association APE Voirons Bossonnets de Gaillard, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2010. R.05 du 11 janvier 2010**

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association des Parents d'Elèves VOIRONS BOSSONNETS

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Madame Corinne FILY agissant pour le compte de l'association Association des Parents d'Elèves VOIRONS BOSSONNETS qui organise le 26 juin 2010 de 10h00 à 15h00 lieu : école des Voirons cours de la République 74240 GAILLARD une manifestation publique dénommée Fête des Ecoles, Considérant que la demande constitue la seconde de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er}: Madame Corinne FILY, Présidente de l'association APE Voirons Bossonnets de Gaillard, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2010. R.06 du 11 janvier 2010**

Intempéries annulation matchs et entraînements de football

CONSIDERANT que cette période d'intempéries (neige et froid) ne permet pas une utilisation normale des terrains et peut causer une dégradation totale de ceux-ci.

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les matchs et entraînements de football sur le terrain d'honneur et le terrain en gazon synthétique sont annulés le mercredi 13 Janvier 2010 en raison de la neige et du froid et de l'état actuel des terrains.

...

➤ **2010. R.07 du 13 janvier 2010**

Occupation du Domaine Public Communal, parking Nord de l'Espace Louis SIMON

VU la demande de l'entreprise MONTESSUIT et Fils sise 15-17, rue René Cassin à GAILLARD (74240)

ARRETE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le parking Nord de l'Espace Louis SIMON tel que défini au plan ci-joint pour procéder aux installations de chantier nécessaires à la construction de l'immeuble « Le Longemale ».

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 18 Janvier au 31 décembre 2010 inclus, elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

...

➤ **2010. R.08 du 14 janvier 2010**

Intempéries annulation matchs et entraînements de football

CONSIDERANT que cette période d'intempéries (neige et froid) ne permet pas une utilisation normale des terrains et peut causer une dégradation totale de ceux-ci.

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les matchs et entraînements de football sur le terrain d'honneur et sur le terrain en gazon synthétique **sont annulés pour le week-end du 16 et 17 Janvier 2010** en raison de la neige et du froid et de l'état actuel des terrains.

...

➤ **2010. R.09 du 15 janvier 2010**

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association Société d'Education Populaire

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur Richard ANTONIAZZI agissant pour le compte de l'association Association Société d'Education Populaire qui organise le 07 février 2010 de 12h00 à 18h00 lieu salle STELLA 55, rue de la Libération 74240 GAILLARD Une manifestation publique dénommée « Fricassée », Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur Richard ANTONIAZZI, Président de l'association Société Education Populaire à GAILLARD 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2010. R.10 du 15 janvier 2010**

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association Société d'Education Populaire

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur Richard ANTONIAZZI agissant pour le compte de l'association Association Société d'Education Populaire qui organise le 16 mai 2010 de 9h00 à 20h00 lieu salle STELLA 55, rue de la Libération 74240 GAILLARD une manifestation publique dénommée « Kermesse paroissiale »,
Considérant que la demande constitue la seconde de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur Richard ANTONIAZZI, Président de l'association Société Education Populaire à GAILLARD 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2010. R.11 du 19 janvier 2010**

Réglementation de la Circulation Cours de la République

CONSIDERANT que des travaux de **V.R.D.** sont entrepris par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée cours de la République dans la partie comprise entre la rue du Paradis et le champ de Foire, **du 19 janvier au 28 février 2010 inclus.**

...

➤ **2010. R.12 du 21 janvier 2010**

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, GIS 74

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. BOSLAND Jean-Paul agissant pour le compte de l'association GIS 74 qui organise le 30 janvier 2010 de 19h30 à 22H00 lieu : Espace Louis SIMON 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « Chantons pour Haïti »,
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur Jean-Paul BOSLAND, Président de l'association « Groupe d'intervention et de secours 74 », est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2010. R.13 du 22 janvier 2010**

Réglementation du Stationnement rue des Vignes

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules rue des Vignes,

ARRETE

ARTICLE 1 : La durée du stationnement des véhicules rue des Vignes est limitée à 4 heures consécutives.

...

➤ **2010. R.14 du 22 janvier 2010**

Réglementation du Stationnement rue du 18 Août

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules rue du 18 Août,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement est interdit rue du 18 Août dans la partie comprise entre la rue des Vignes et le n° 16 bis, et devant les n° 21 et 23 de la rue.

...

➤ **2010. R.15 du 22 janvier 2010**
Réglementation du Stationnement rue du 18 Août

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules rue du 18 Août,

ARRETE

ARTICLE 1 : La durée du stationnement des véhicules rue du 18 Août est limitée à 4 heures consécutives dans les parties comprises entre la rue des Vignes et le n° 23, et la rue des Vignes et le n° 29.

...
➤ **2010. R.16 du 22 janvier 2010**
Réglementation du Stationnement rue du 18 Août

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules rue du 18 Août,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est instauré 7 places de stationnement réservées aux arrêts minutes rue du 18 Août entre les n° 25 et 29 de la rue.

...
➤ **2010. R.17 du 16 février 2010**
Intempéries annulation matchs et entraînements de football

VU l'état du terrain d'honneur de football,
CONSIDERANT que cette période d'intempéries (neige et froid) ne permet pas une utilisation normale du terrain et peut causer une dégradation totale de celui-ci,

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les matchs et entraînements de football sur le terrain d'honneur **sont annulés pour le week-end du 20 et 21 février 2010** en raison de la neige et du froid et de l'état actuel du terrain.

...
➤ **2010. R.18 du 16 février 2010**
Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Gaillard Action

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Mme GALY Martine agissant pour le compte de l'association GAILLARD ACTION et qui organise le 06 mars 2010 de 19H00 à 24H00 et le 07 mars 2010 de 0H00 à 02H00 lieu : 10, rue du Châtelet Espace Louis SIMON, une manifestation publique dénommée JOURNEE VENITIENNE,
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er}: Madame GALY Martine, Présidente de GAILLARD ACTION, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...
➤ **2010. R.19 du 16 février 2010**
Réglementation du stationnement, parking des Terreaux, allée de la Bédière

CONSIDERANT que des travaux de réalisation d'un réseau d'éclairage public sont entrepris au parking des Terreaux, allée de la Bédière, par l'entreprise S.A.T.P. – ZA La Bachère à GAILLARD et qu'il convient de réglementer le stationnement sur ce parking,

ARRETE

ARTICLE 1 Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking des Terreaux, sis allée de la Bédière, **du 1^{er} au 19 mars 2010 inclus.**

...
➤ **2010. R.20 du 25 février 2010**
Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Genève

CONSIDERANT que des travaux de réparation d'une fuite de gaz au 97, rue de Genève sont entrepris, par S.A.T.P. – ZA La Bachère – GAILLARD (74240) et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie et la circulation sera alternée rue de Genève, dans la partie comprise entre la rue Aristide Briand et la rue Marcel Dégerine, **du 8 au 12 mars 2010 inclus...**

➤ **2010. R.21 du 1^{er} mars 2010**

Réglementation du stationnement et de la circulation, rue de la Poste, rue de Moëllesullaz, place du Marché

CONSIDERANT qu'il convient de régler la circulation et le stationnement rue de Moëllesulaz, rue de la Poste et la place du Marché, le jour du marché hebdomadaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les arrêtés 96R150 et 2004R109 sont abrogés.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, place du Marché et rue de Moëllesullaz afin de permettre l'installation des commerçants non sédentaires, **le samedi de 0 heures à 15 heures** ;

ARTICLE 3 : La circulation rue de Moëllesulaz sera interdite, sauf aux riverains pour lesquelles la vitesse est limitée à 20 km/h, **le samedi de 5 heures à 15 heures** ;

ARTICLE 4 : La circulation rue de la Poste sera rétablie dans les deux sens de circulation, à l'usage exclusif des riverains de cette voie **le samedi de 5 heures à 15 heures** ;

...

➤ **2010. R.22 du 1^{er} mars 2010**

Occupation du Domaine Public Communal

VU la demande du pétitionnaire en date du 15 février 2010.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 42 m² sur le Champ de Foire face au commerce le « Bar du Château » - 13, Cours de la République à Gaillard.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour le samedi 19 juin 2010 de 8H00 à 22H00.

...

➤ **2010. U.23 du 2 mars 2010**

Accord PC N° PC07413309A0010 Monsieur FROSSARD Jean-Louis

VU la demande de permis de construire pour la surélévation de la villa existante sur un terrain sis 9, rue Paul Valéry 74240 GAILLARD, et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur FROSSARD Jean-Louis**

...

➤ **2010. R.24 du 3 mars 2010**

Réglementation de la circulation : rue du Châtelet, rue de la Libération, Cours de la République

CONSIDERANT qu'il convient de régler la circulation à l'occasion du défilé de la journée Vénitienne organisée par la ville de Gaillard,

ARRETE

ARTICLE 1 : Un défilé est organisé rue du Châtelet, rue de la Libération, Cours de la République, **Le Samedi 6 Mars 2010 entre 10 heures 15 et 11 heures**.

...

➤ **2010. R.25 du 12 mars 2010**

Permis de détention chien de la 2^{ème} Catégorie GOYON

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y étant annexées,

ARRETE

Article 1^{er} : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à Madame GOYON DENISE COLETTE demeurant au 3, impasse des hutins nord à 74240 GAILLARD.

...

➤ **2010. R.26 du 8 mars 2010**

Permis de détention chien de la 2ème Catégorie LIENARD

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y étant annexées,

ARRETE

Article 1^{er} : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à Monsieur LIENARD DIDIER PAUL demeurant au 21, rue du LT GENOT à 74240 GAILLARD.

...

➤ **2010. R.27 du 12 mars 2010**

Permis de détention chien de la 2ème Catégorie DELATTRE

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y étant annexées,

ARRETE

Article 1^{er} : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à Monsieur DELATTRE DAMIEN MARC ANDRE demeurant au 7, rue de la Paix à 74240 GAILLARD.

...

➤ **2010. R.28 du 12 mars 2010**

Permis de détention chien de la 2ème Catégorie BUFFLIER

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y étant annexées,

ARRETE

Article 1^{er} : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à Monsieur BUFFLIER CHRISTIAN JEAN demeurant au 125 route de Genève à 74240 GAILLARD.

...

➤ **2010. R.29 du 15 mars 2010**

Interdiction d'utilisation des cages amovibles

CONSIDERANT qu'il convient d'interdire l'utilisation des cages amovibles qui ne répondent pas aux exigences de sécurité sur la commune de Gaillard,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est interdit de mettre à disposition du public les équipements visés à l'article R.322-19 du Code du sport qui ne répondent pas aux exigences de sécurité fixées à la présente section.

...

➤ **2010. R.30 du 16 mars 2010**

Réglementation de la Circulation rue de la Paix

CONSIDERANT que des travaux de **Construction de réseaux E.U. et A.E.P.** sont entrepris rue de la Paix par l'entreprise **RAMPA T.P.** située 156, allée des Charbonniers – 74160 FEIGERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de la Paix au droit de la rue du Môle, **du 29 mars au 09 avril 2010 inclus.**

...

➤ **2010. R.31 du 16 mars 2010**

Réglementation du Stationnement et de la Circulation rue du Môle

CONSIDERANT que des travaux de **Construction de réseaux E.U. et A.E.P.** sont entrepris rue du Môle par l'entreprise **RAMPA T.P.** située 156, allée des Charbonniers – 74160 FEIGERES et qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie et la circulation sera interdite sauf aux riverains rue du Môle, **du 29 mars au 31 mai 2010 inclus.**

Une déviation sera installée par la rue de la Paix, la rue du Château d'eau et la rue du Paradis.

...

➤ **2010. R.32 du 18 mars 2010**

Permis de détention chien de la 2ème Catégorie BETTIOL

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y étant annexées,

ARRETE

Article 1^{er} : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à Monsieur BETTIOL EDI BERNARD demeurant au 1, allée des Terreaux à 74240 GAILLARD

...

➤ **2010. R.33 du 18 mars 2010**

Arrêté fixant La composition Et les modalités de fonctionnement de la Commission Communale de Gaillard pour l'accessibilité aux personnes handicapées Des Etablissements Recevant Du Public

CONSIDERANT qu'il convient de fixer la composition et les modalités de fonctionnement de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées,

ARRETE

Article 1^{er} : La commission communale de Gaillard pour l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public est chargée, au nom de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), d'effectuer les visites relatives à l'accessibilité, préalablement à la délivrance de l'autorisation d'ouverture par l'autorité administrative compétente, des établissements recevant du public de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie (moins de 1 500 personnes) situés sur sa zone de compétence.

Elle est aussi chargée de diagnostiquer l'ensemble des problèmes d'accessibilité sur le domaine public de la Commune de GAILLARD, dans les bâtiments comme sur l'ensemble des voies communales, puis de proposer des solutions.

...

➤ **2010. R.34 du 18 mars 2010**

Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Ring Olympique de Gaillard

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur ELLENA Michel, agissant pour le compte de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD et qui organise le 17 avril 2010 de 13H00 à 24h00 et le 18 avril 2010 de 0H00 à 01H00 lieu : Gymnase Louis SIMON, 10, rue du Châtelet 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée GALA DE BOXE,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur ELLENA Michel, Président de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2010. R.35 du 18 mars 2010**

Réglementation du stationnement rue des Vignes et rue du 18 Août

CONSIDERANT que des travaux de **Signalisation horizontale** sont entrepris rue des Vignes et rue du 18 Août par les agents de la Commune de GAILLARD et la société PROXIMARK et qu'il convient de réglementer le stationnement sur ces voies.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés des voies rue des Vignes et rue du 18 Août, **du 29 mars au 16 avril 2010 inclus**. Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

...

➤ **2010. R.36 du 25 mars 2010**

Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Espace Handicap

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. FEUGIER Jean-Yves agissant pour le compte de l'association ESPACE HANDICAP et qui co-organise avec la Caisse Locale du Crédit Agricole, le 25 mars 2010 de 20h00 à 23H00 lieu : Espace Louis SIMON 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « SPECTACLE MATTEI »,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Yves FEUGIER, Président de l'association «Espace Handicap», est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire ...

➤ **2010. U.37 du 26 mars 2010**

Accord PC N° N° PC07413309A0011 SCI LES JARDINS DE L'ARVE

VU la demande de permis de construire pour la construction de 10 villas sur un terrain sis rue des jardins, et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à la **SCI LES JARDINS DE L'ARVE** représentée par **Monsieur RIZZO Charles**

...

➤ **2010. R.38 du 26 mars 2010**

Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Gaillard Echecs

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. MANUEL Marc, agissant pour le compte de l'association GAILLARD ECHECS et qui organise le 02 mai 2010 de 8H00 à 20H00 lieu : Espace Louis SIMON 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « 6^{ème} OPEN RAPIDE D'ECHECS »,
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur MANUEL Marc, Président de l'association GAILLARD ECHECS, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2010. R.39 du 29 mars 2010**

Réglementation de la circulation rue du Martinet

CONSIDERANT que des travaux de **réfection de tranchée** sont entrepris rue du Martinet par l'entreprise **COLAS Rhône-Alpes** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue du Martinet dans la partie comprise entre la rue de Vernaz et la rue du Bosquet, **du 31 mars au 02 avril 2010 inclus.**

...

➤ **2010. R.40 du 29 mars 2010**

Réglementation de la circulation rue du Lieutenant Yvan Genot

CONSIDERANT que des travaux de **réfection de tranchée** sont entrepris rue du Lieutenant Yvan Genot par l'entreprise **COLAS Rhône-Alpes** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue du Lieutenant Yvan Genot dans la partie comprise entre l'impasse du Crêt et l'allée de la Bédière, **du 31 mars au 02 avril 2010 inclus.**

...

➤ **2010. R.41 du 29 mars 2010**

Réglementation du stationnement Place de la Liberté

CONSIDERANT qu'il y a lieu de règlementé le stationnement en raison de l'implantation de stands Place de la Liberté à l'occasion du Grand Prix de Gaillard.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit Place de la Liberté à GAILLARD : **du 9 Avril 2010 à 8H00 au 12 Avril 2010 à 12h00**

...

➤ **2010. R.42 du 30 mars 2010**

Réglementation de la circulation rue de l'Industrie

CONSIDERANT que des travaux d'**aménagement de quais de bus** sont entrepris rue de l'Industrie par l'entreprise **EUROVIA** située 197, rue de la Dent d'Oche – 74500 AMPHION et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de l'Industrie dans la partie comprise entre la route de Zone et la bretelle d'entrée de l'autoroute A411, **du 06 au 09 avril 2010 inclus.**

...

➤ **2010. U.43 du 30 mars 2010**

Retrait permis de construire n° 07413308A0005

VU l'arrêté municipal numéro 2008 U 138 du 13 octobre 2008, autorisant la SIGEM à effectuer les travaux suivants : construction de 24 villas individuelles jumelées « l'Eau Vive » situées à GAILLARD, « Les Escours Nord »,
VU le courrier en date du 23 mars 2010 émanant de Madame Marine DANIEL, directrice de la SIGEM demandant l'annulation du permis de construire n° 07413308A0005,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de construire n° 07413308A0005 accordé à la SIGEM est **retiré**.

...

➤ **2010. U.44 du 30 mars 2010**

Retrait permis de construire n° 07413307A0026

VU l'arrêté municipal numéro 2008 U 34 du 28 mars 2008, autorisant la SIGEM à effectuer les travaux suivants : construction de quatre villas jumelées « Les Vignes du Châtelet » situées à GAILLARD, rue des Rainettes,
VU le courrier en date du 23 mars 2010 émanant de Madame Marine DANIEL, directrice de la SIGEM demandant l'annulation du permis de construire n° 07413307A0026,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de construire n° 07413307A0026 accordé à la SIGEM est **retiré**.

...

➤ **2010. R.45 du 31 mars 2010**

Arrêté d'ouverture au public, Stade de football, terrain synthétique

Vu l'avis de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (ou de la commission d'accessibilité d'arrondissement ou de la commission communale ou intercommunale d'accessibilité) ;
Vu l'avis de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur (ou de la commission de sécurité d'arrondissement ou de la commission communale ou intercommunale de sécurité),

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stade de football synthétique du Complexe Salvatore MAZZEO de Gaillard est autorisé à recevoir du public dans les conditions ci-après :

Cette installation de type P.A., 4^{ème} catégorie peut recevoir un maximum de 300 personnes, réparties ainsi qu'il suit :
30 effectifs permanent dont : 270 places debout.

...

DECISIONS du MAIRE

➤ 10.01 du 5 janvier 2010

NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 25 rue Lieutenant Y. Genot, Mme ROUSSILLON BIANCO Colette

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 19/12/2009 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Madame ROUSSILLON BIANCO Colette mentionnant le prix de vente de 66 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

➤ STUDIO : lot n° 781 d'une superficie de 28.45 m² ➤ CAVE : lot n° 672

situés « Helvétia Park » 25 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD

pour un prix total de SOIXANTE SIX MILLE EUROS (66 000 €)

...

➤ 10.02 du 7 janvier 2010

Fourniture de terreau pour la production florale 2010, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que la fourniture de terreau pour la production florale 2010 s'avère nécessaire, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de fournir cette marchandise, par des courriers envoyés directement aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU l'offre proposée par une entreprise, sur trois consultées à cet effet, cette dernière est retenue car elle possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations et la qualité du terreau proposé correspond parfaitement à la demande,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise DURANTIN SAS – Agence HélioGreen, dont le siège social est situé à FILLINGES (74250) – route des Nants – ARPIGNY, la fourniture de terreau pour la production florale de l'année 2010,

ARTICLE 3 : Le besoin sera défini dans le budget. Le montant de ces fournitures s'élève à la somme de 7 398.72 € HT, soit 7 805.65 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2010,

...

➤ 10.03 du 8 janvier 2010

Espace Louis Simon, modification des tarifs

CONSIDERANT la nécessité d'adopter le règlement intérieur et les tarifs de l'Espace Louis Simon,

Le Maire décide,

- de fixer les tarifs comme suit :

	Tarifs
SALLE POLYVALENTE	
Forfait jusqu'à 6 heures d'occupation	
500 m ²	540,60 €
700 m ²	756,85 €
(parois escamotées) 1 000 m ²	1 297,45 €
Tarif horaire au-delà de 6h	129,75 €
Forfait soirée association gaillardine	356,80 €
Installation de tables – bancs et chaises	216,25 €
Installation de podium	81,10 €
Répétition générale	
- Forfait jusqu'à 2h30 d'occupation	82,20 €

- Tarif horaire au-delà de 2h30 d'occupation	27,00 €
ATRIUM	
Location Atrium	216,25 €
Installation en configuration Cocktail buffet	118,95 €
Vitrines de l'atrium	<i>Mise à disposition gratuite aux artistes sélectionnés</i>
Accès régie / scène loges	129,75 €
Utilisation bar / office	254,10 €
Installation panneaux / stands / présentoirs	254,10 €
SALLE DUVANEL	
- Forfait jusqu'à 2h30 d'occupation	140,55 €
- Tarif horaire au-delà de 2h30	27,00 €
SALON DE MUSIQUE	
- Forfait jusqu'à 2h30 d'occupation	86,50 €
- Tarif horaire au-delà de 2h30	16,20 €
PARTIE SPORTIVE	
Cours ponctuel dans gymnase, tarif horaire	10,80 €

- dit que ces tarifs seront ceux pratiqués dès le 9 janvier 2010

...

➤ **10.04 du 12 janvier 2010**

Annulation-Vente du véhicule RENAULT «CTTE - Fourgon» N° 428 SW 74

VU que Monsieur Pascal PINGET, domicilié à MARCELLAZ (74250) – 663, route de la Verne n'est plus intéressé par l'acquisition du véhicule du parc autos communal de la Ville de GAILLARD, de marque RENAULT, genre CTTE, carrosserie fourgon, type FB 30A1 3840, diesel, 8 cv, immatriculé 428 SW 74,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : d'annuler la décision portant le numéro 2009-142 du 23 décembre 2009 concernant la vente du véhicule RENAULT « CTTE – Fourgon » immatriculé 428 SW 74, type FB 30A1 3840, diesel, 8 CV, à Monsieur Pascal PINGET domicilié à MARCELLAZ (74250) – 663, route de la Verne, qui s'est désisté pour cette acquisition.

...

➤ **10.05 du 13 janvier 2010**

CAFOR prêt de véhicule, Coupe de France futsal

VU la demande de prêt d'un véhicule émanant de l'association CAFOR afin de participer à la coupe de France de fustal le 17 janvier 2010 à Vaulx en Velin,

Le Maire décide,

ARTICLE 1:

D'accepter le prêt d'un véhicule le 17 janvier 2010 à l'association CAFOR,

...

➤ **10.06 du 15 janvier 2010**

NON PREEMPTION APPARTEMENTS « Helvétia Park », 21 rue du Lieutenant Genot « Les Feux Follets », 18 rue de la Paix, 2 bis rue de Souville, Consorts CHARRIERE Alain

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 31/12/2009 présentée par l'étude de Maîtres ACHARD & CONVERS située à REIGNIER-ESERY - Haute-Savoie - pour le compte des consorts CHARRIERE mentionnant le prix de vente de 339 862 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 226 d'une superficie de 21.33 m² ➤ CAVE : lot n° 81
- situés « Helvétia Park » 21 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD
- STUDIO : lot n° 112 d'une superficie de 18.62 m² ➤ CAVE : lot n° 181
- STUDIO : lot n° 113 d'une superficie de 18.62 m² ➤ CAVE : lot n° 182
- situés « Feux Follets » 18 rue de la Paix à GAILLARD
- IMMEUBLE LOCATIF A USAGE D'HABITATION ET DE BUREAUX situé au 2 bis rue de Souville

pour un prix total de TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE DEUX EUROS (339 862 €).

...

➤ **10.07 du 15 janvier 2010**

NON PREEMPTION MAISON, 4 rue Marcel Mieusset, Melle AVRARD Francisca, Mr GERARD Stéphane

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 04/01/2010 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Mademoiselle AVRARD Francisca et Monsieur GERARD Stéphane mentionnant le prix de vente de 240 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 4 rue Marcel Mieusset à GAILLARD
- pour un prix total de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240 000 €)

...

➤ **10.08 du 15 janvier 2010**

NON PREEMPTION APPARTEMENT, « Helvétia Park », rue du Lieutenant Genot, Consorts CALIGARA

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 05/01/2010 présentée par l'étude de Maître Xavier FAVRE située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte des consorts CALIGARA mentionnant le prix de vente de 78 500 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- APPARTEMENT : lot n° 191 superficie de 35.48 m² ➤ CAVE : lot n° 46
 - situés « Helvétia Park » rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD
- pour un prix total de SOIXANTE DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (78 500 €)

...

➤ **10.09 du 15 janvier 2010**

Association « La Coccinelle de Haute-Savoie », mise à disposition de locaux municipaux

VU la décision n°09.96 du 27 juillet 2009 par laquelle la Ville met à disposition une partie d'un local situé 2bis rue de la Ville,
VU la nécessité pour l'association « La Coccinelle de Haute-Savoie » d'avoir l'intégralité d'un local situé 2bis rue de la Ville,

Le Maire décide,

ARTICLE 1: d'annuler la décision n°09.96 du 27 juillet 2009 relative à la mise à disposition d'un local situé 2bis rue de la Ville à l'association « La Coccinelle de Haute-Savoie ».

ARTICLE 2 : de conclure une nouvelle convention définissant les modalités de cette mise à disposition avec l'association La Coccinelle de Haute-Savoie

...

➤ **10.16 du 7 avril 2010**

Création régie de recettes, guichet unique

CONSIDERANT la création d'un guichet unique pour faciliter l'accueil des familles dans les services animations, cantines, et Centre de la Petite Enfance,

CONSIDERANT la nécessité de créer une régie unique de recettes permettant au guichet unique les encaissements afférents aux inscriptions dans les services susvisés,

CONSIDERANT que la mise en place de la régie correspondra à des activités qui commenceront avant l'extinction des régies de recettes du Service Animation, Cantines scolaires et Centre de la Petite Enfance,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 : Il est institué auprès de la Commune de Gaillard une régie de recettes pour l'encaissement des sommes afférentes à la participation des enfants fréquentant d'une part le service animation (enfants et jeunes), le Centre de la Petite Enfance, et d'autre part les cantines scolaires. Cette régie se dénommera « Mairie de Gaillard ».

ARTICLE 2 : Cette régie est installée **47 rue des Vignes jusqu'au 24 juin 2010, puis au 8 cours de la République à partir du 25 juin 2010.**

ARTICLE 3 : Le montant maximal de l'encaisse autorisée est fixé à **50 000 €** (cinquante mille euros),

...

➤ **10.17 du 23 février 2010**

Suppression régie de recettes loyers SIGEM

CONSIDERANT la nécessité de supprimer une régie spécifique pour l'encaissement des loyers gérés par la SIGEM, dès lors que l'objet de ladite régie n'a plus lieu d'être,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du

Le Maire décide,

ARTICLE 1 : La régie créée par décision n° 01.04 du 30 janvier 2001, dont l'objet était « encaissements des produits retirés de la location du patrimoine immobilier de la Commune et confié à la SIGEM par une convention de mandat », n'a plus lieu d'être.

Le patrimoine immobilier de la Commune ayant évolué, les loyers concernés par ladite régie ne sont plus perçus.

La régie de recettes étant devenue sans objet, il convient de la supprimer.

...

➤ **10.18 du 19 février 2010**

Location maintenance de photocopieurs pour les services communaux et les écoles (MAPA 09-22) – Signature d'un avenant n°1 portant rajout d'un finisseur agrafeur sur un appareil

CONSIDERANT la nécessité de rajouter un finisseur agrafeur sur un appareil à compter du 1^{er} mars 2010,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un avenant au marché initial permettant de constater cette modification et que cet avenant entraîne une augmentation du montant dudit marché de 0,75%,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – DE SIGNER un avenant n° 1 avec la Société S.O.F.E.B. SAS, portant rajout d'un finisseur agrafeur sur un appareil.

ARTICLE 2 – DIT que le montant total de cet avenant est de 515,78 €HT soit 616,87 €TTC.

...

➤ **10.19 du 19 février 2010**

Fourniture produits et petits matériels d'entretien ménagers des locaux de la Commune – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 09-36)

CONSIDERANT que le marché actuel s'achève le 28 février 2010 et la nécessité d'assurer la continuité de la fourniture des produits et petits matériels d'entretien ménagers des locaux de la Commune dans le respect des règles du code des marchés publics,

CONSIDERANT que le marché public à venir est à bons de commande et à lots comportant un montant minimum et maximum annuel en valeur, comme suit :

- | | |
|--|--|
| - lot n° 1 « produits liquides » : | • minimum : 10 000 € HT - maximum : 30 000 €HT |
| • minimum : 10 000 € HT - maximum : 30 000 €HT | - lot n° 3 « petits matériels » : |
| - lot n° 2 « consommables produits papiers et jetables » : | • minimum : 1 500 € HT - maximum : 8 000 €HT |

CONSIDERANT qu'après consultation lancée le 30 novembre 2009 avec procédure adaptée et publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, les sociétés suivantes ont présenté les offres jugées économiquement les plus avantageuses pour la Commune au regard des critères de la consultation :

- lot n°1 : Société ESPOSITO, Route de l'Eglise, Les Mièges, 74540 CUSY,
- lots n°2 et 3 : Société PAREDES, 1 rue Georges Besse, 69745 GENAS cedex.

Le Maire décide,

ARTICLE 1 - D'ACCEPTER :

- l'offre faite par la société ESPOSITO, pour l'exécution du lot n°1,
- l'offre faite par la société PAREDES, pour l'exécution des lots n°2 et 3,

...

➤ **10.20 du 23 février 2010**

NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 25 rue du Lieutenant Genot, Consorts PERROTTON

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 09/02/2010 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte des consorts PERROTTON mentionnant le prix de vente de 47 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 249 d'une superficie de 21.25 m²
 - CAVE : lot n° 104
- situés « Helvétia Park » 25 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD
pour un prix total de QUARANTE SEPT MILLE EUROS (47 000 €)

...

➤ **10.21 du 23 février 2010**

NON PREEMPTION MAISON 11 rue Robert Desbiolles, Consorts CLERC-DEMOLIS

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 10/02/2010 présentée par l'étude de Maîtres ANDRIER – BARRALIER – MOYNE-PICARD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts CLERC-DEMOLIS mentionnant le prix de vente de 365 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 11 rue Robert Desbiolles à GAILLARD
pour un prix total de TROIS CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (365 000 €).

...

➤ **10.22 du 23 février 2010**

NON PREEMPTION MAISON 29 rue du Lieutenant Genot, Consorts BALAVOINE

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 12/02/2010 présentée par l'étude de Maître Alban ROLLET située à Sallanches - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BALAVOINE mentionnant le prix de vente de 700 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 29 rue du Château d'Eau à GAILLARD
pour un prix total de SEPT CENT MILLE EUROS (700 000 €)

...

➤ **10.23 du 23 février 2010**

NON PREEMPTION MAISON 21 cours de la République, Madame CART Christine

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16/02/2010 présentée par l'étude de Maître Hervé PAILLET située à Gaillard - Haute-Savoie - pour le compte de Madame CART Christine mentionnant le prix de vente de 215 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 21 cours de la République à GAILLARD
pour un prix total de DEUX CENT QUINZE MILLE EUROS (215 000 €)

...

➤ **10.24 du 24 février 2010**

Aménagement de la rue du 18 Août, mission de maîtrise d'œuvre, choix du maître d'œuvre

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement de la rue du 18 Août s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'un cabinet d'études susceptible de réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération, par des courriers envoyés à différents bureaux d'études correspondants recensés en Mairie,

VU les trois offres proposées par les Cabinets d'Etudes consultés à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du code des Marchés Publics ; le bureau retenu possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier au Bureau VIATEC Altus, domicilié à ALLONZIER LA CAILLE (74350) – Parc d'Activités de la Caille, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement de la rue du 18 Août,

ARTICLE 3 : Le besoin sera défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 6 000.00 € HT, soit 7 160.00 € TTC pour un taux d'honoraires de 7.5 %. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2010.

...

➤ **10.25 du 24 février 2010**

Aménagement de la rue des Jardins, mise en sécurité, mission de maîtrise d'œuvre, choix du maître d'œuvre

CONSIDERANT que les travaux de mise en sécurité dans l'aménagement de la rue des Jardins s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'un cabinet d'études susceptible de réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération, par des courriers envoyés à différents bureaux d'études correspondants recensés en Mairie,

VU les trois offres proposées par les Cabinets d'Etudes consultés à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; le bureau retenu possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à la SCP Bernard DUPONT, domiciliée à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (74160) – 16, rue des Vieux Moulins, la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité dans l'opération de l'aménagement de la rue des Jardins,

ARTICLE 3 : Le besoin sera défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 4 192.50 € HT, soit 5 014.23 € TTC, pour un taux d'honoraires de 6.45 %. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2010,

...

➤ **10.26 du 25 février 2010**

Tarifs restaurant des Hutins, modification de la décision n°09.136

CONSIDERANT la nécessité de fixer un nouveau tarif concernant le transport en navette des personnes âgées vers le Restaurant des Hutins,

Le Maire décide,

De fixer les tarifs ... à compter du 1^{er} avril 2010,

...

➤ **10.27 du 2 mars 2010**

Assistance à la passation des marchés publics d'assurance (MAPA 10-03) – Signature d'un marché à procédure adaptée

CONSIDERANT l'offre jugée économiquement intéressante faite par le cabinet Arima Consultants, dont le siège social est situé 10, rue du Colisée, 75008 PARIS, d'un prix de 3 000 €HT soit 3 588 €TTC,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 - D'ACCEPTER l'offre présentée par le cabinet Arima Consultants, pour l'assistance à la passation des marchés publics d'assurance de la commune, au prix de 3 000 €HT soit 3 588 €TTC.

...

➤ **10.28 du 4 mars 2010**

NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 19 rue Lieutenant Y. Genot, M. LOCATELLI Jean-Marc

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 23/02/2010 présentée par l'étude de Maître Maxence BERTA située à GROISY - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur LOCATELLI Jean-Marc mentionnant le prix de vente de 41 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 1057 d'une superficie de 25.65 m² ➤ CAVE : lot n° 959

situés « Helvétia Park » 19 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD

pour un prix total de QUARANTE ET UN MILLE EUROS (41 000 €)

...

➤ **10.29 du 8 mars 2010**

Tarifs séjour enfant: Contes et Mystères, du 12 au 16 Avril 2010

VU la délibération n°2007.1029 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour « Contes et Mystères », des enfants du 12 au 16 Avril 2010 à 396,76 €

...

➤ **10.30 du 8 mars 2010**

Tarifs séjour enfant: La vie de Château du 19 au 23 Avril 2010

VU la délibération n°2007.1029 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour itinérant « la vie de château », des enfants du 19 au 23 Avril 2010 à 528,76 €

...

➤ **10.31 du 8 mars 2010**

Tarifs séjour jeunes: Séjour Paris du 19 au 23 Avril 2010

VU la délibération n°2007.1029 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour « Paris », des jeunes du 19 au 23 Avril 2010 à 517,49 €

...

➤ **10.32 du 12 mars 2010**

Amicourse Cercle Courses Loisirs, prêt de véhicule, courses à pied « Trail du Salève » et « Crêtes du Salève »

VU la demande de prêt de deux véhicules émanant de l'association AMICOURSE CERCLE COURSES LOISIRS afin d'organiser les courses à pied « Trail du Salève » et « Crêtes du Salève » le dimanche 9 mai 2010 ;

Le Maire décide,

ARTICLE 1: D'accepter le prêt de deux véhicules le jour de la manifestation, soit le 9 mai 2010, à l'association AMICOURSE CERCLE COURSES LOISIRS ;

...

➤ **10.33 du 22 mars 2010**

Révision des tarifs municipaux 2010

CONSIDERANT la nécessité d'harmoniser les tarifs des concessions de terrain dans le cimetière communal, d'après un prix au mètre carré de terre concédée,

Le Maire décide,

- De fixer le prix au mètre carré de terre concédé à 70€,
- De rectifier le tableau des tarifs des concessions fixés par décision du Maire le 09 décembre 2009, joint à la présente,
- Dit que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} avril 2010,

...

➤ **10.34 du 30 mars 2010**

Marché de Fourniture de produits et petits matériels d'entretien ménagers des locaux de la Commune (lot n°1, MAPA n° 09-36) - signature d'un avenant n°1 portant changement de dénomination sociale du titulaire du marché suite à cession du marché

VU le courrier du 27 mars 2010 attestant du changement de la dénomination sociale du titulaire du marché suite à cession du marché au profit de la société AVEC.ALPES,

CONSIDERANT en conséquence la nécessité de signer un avenant au marché initial constatant le transfert du marché au profit de la société AVEC.ALPES, afin de permettre la continuité de la prestation,

CONSIDERANT que cet avenant n°1 n'a aucun impact financier sur le marché initial,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – PREND ACTE du changement de dénomination sociale du titulaire du marché, comme suit :

- Société AVEC ALPES, située Le Corbet, impasse du Crêt Vauthier, 74540 GRUFFY, en lieu et place de la société ESPOSITO.

...

➤ **10.35 du 30 mars 2010**

Marché de fourniture de vêtements et chaussures de travail, vêtements spéciaux et accessoires de l'habillement de travail pour le service restauration, entretien des locaux, ATSEM etc...(MAPA n°07-043, lot n°2) - signature d'un avenant n°1 portant changement de dénomination sociale du titulaire du marché suite à cession du marché

VU le courrier du 27 mars 2010 attestant du changement de la dénomination sociale du titulaire du marché suite à cession du marché au profit de la société AVEC.ALPES,

CONSIDERANT en conséquence la nécessité de signer un avenant au marché initial constatant le transfert du marché au profit de la société AVEC.ALPES, afin de permettre la continuité de la prestation,

CONSIDERANT que cet avenant n°1 n'a aucun impact financier sur le marché initial,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – PREND ACTE du changement de dénomination sociale du titulaire du marché, comme suit :

- Société AVEC.ALPES, située Le Corbet, impasse du Crêt Vauthier, 74540 GRUFFY, en lieu et place de la société ESPOSITO.

...